

SELARL F.D.A (FALLION – DUBREUIL), avocats
56 Place de l'Hôtel de Ville 74130 BONNEVILLE
Tél : 04.50.97.21.81
fallion-dubreuil@wanadoo.fr

Vente aux enchères publiques
ensuite de surenchère
de deux terrains à bâtir
sis à COMBLOUX (74)
lieudit le Bouchet Derrière, route du Bouchet

Mise à prix : CINQUANTE CINQ MILLE EUROS
(55.000 €), frais en sus

Le **JEUDI 7 AVRIL 2022 à 14 h 00**

A l'audience du Juge de l'Exécution chargé des saisies immobilières du **Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74)**, au Palais de Justice, 18 Quai du Parquet.

A la requête des surenchérisseurs :

Monsieur DE SEGURET Olivier né le 12 juillet 1991 à Agen (47), de nationalité française et Madame PEURON épouse DE SEGURET Marion, Armenouhi née le 6 décembre 1987 à LES LILAS (93), de nationalité française, demeurant ensemble 8 chemin de Serpyieu 74140 MESSERY, agissant par la SELARL BALLALOU & ASSOCIES, représentée par un de ses co-gérant en exercice, dont le siège social est 99 boulevard des Allobroges 74130 BONNEVILLE.

En présence du créancier poursuivant :

La société BNP PARIBAS (Suisse) SA au capital de 320.270.600 CHF, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de GENEVE (Suisse) sous le numéro 10882/1999 (n° fédéral : CH-270.3.000.542-1), dont le siège social est sis Place de Hollande 2, CH - 1211 GENEVE 11 (Suisse), agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, ayant pour avocat constitué la SELARL F.D.A (FALLION – DUBREUIL), agissant par Me Emmanuel DUBREUIL, son co-gérant en exercice.

Désignation des biens

Sur la commune de **COMBLOUX (74)**, lieudit **Le Bouchet**, route du Bouchet, deux parcelles constructibles sous conditions, cadastrées, section B, sous les numéros :

- ✓ 4741 pour 11a et 86ca située en zone UB
- ✓ 4742 pour 22a et 32ca située à cheval sur les zones UB et Nh

Occupation : Les deux parcelles étaient en friche à la date du PV de description.

Le tout plus amplement décrit du PV de description dressé par Maître Jean-Marie HUGON, huissier, le 12 novembre 2019, annexé au cahier des conditions de la vente.

Enchères (articles R.322-40 et R.322-41 du Code des Procédures Civiles d'Exécution) : elles ne seront reçues que par le ministère d'un Avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE (74), porteur d'un chèque de banque de **5.500,00 €** ou d'une caution bancaire irrévocable.

Renseignements :

1. **Au Greffe du Juge de l'Exécution près le TRIBUNAL JUDICIAIRE de BONNEVILLE** (Tél : 04.50.25.48.00), où chacun peut prendre connaissance du cahier des conditions de la vente déposé le 21 février 2020 et du PV de description y annexé (RG N° 20/00204).
2. **Au cabinet de la SELARL F.D.A (FALLION – DUBREUIL)**, avocats et sur <https://avoventes.fr/cabinet/fda-fallion-dubreuil-bonneville>

Fait et rédigé à BONNEVILLE, le 7 février 2022
SELARL FDA